

Mensuel • 29^e année • n° 316 • juin 2008

- Nouvelles des Églises adventistes***
- 2 Dammarie-lès-Lys, France – Inauguration du studio du Lys
 - 2 Évry, France – Première rencontre d'expression tamoule en région parisienne
 - 2 Paris, France – Un nouveau président de l'UFA, une nouvelle équipe, de nouvelles résolutions
 - 3 Silver Spring, Maryland, États-Unis – Implication des femmes dans l'Église adventiste
 - 3 Silver Spring, Maryland, États-Unis – Le nouveau directeur de l'aumônerie adventiste planifie des formations et des recrutements
 - 4 Bagdad, Irak – Le président irakien confirme les racines chrétiennes du pays
- Fédération protestante de France***
- 4 Paris, France – Déclaration du président de la FPF sur la situation des chrétiens en Algérie
- Conférence des Églises européennes***
- 5 Bruxelles, Belgique – Appel à la prière et à l'action pour la paix et la réconciliation au Liban
- Liberté religieuse***
- 6 Lausanne, Suisse – Le Tribunal fédéral veut faire respecter la pratique cultuelle du sabbat par les autorités scolaires
 - 7 Roumanie – Des manuels d'éducation religieuse orthodoxe à faire peur
- Secours humanitaire***
- 8 Berne, Suisse – Aide aux victimes du cyclone Nargis au Myanmar
- Religion***
- 8 Paris, France – La ministre de l'Intérieur souhaite intégrer la foi dans les débats éthiques

Service de presse adventiste

(Service de communication adventiste francophone)
BP 100
30, avenue Emile-Zola
77193 Dammarie-lès-Lys
Cedex, France

Rédaction :

Tél. : 01 64 79 87 00
Fax : 01 64 79 87 19
E-Mail :
communications@ufbsda.org

Les communiqués peuvent être reproduits avec mention de la source : BIA

Site web

www.adventiste.org

Directeur de publication

Jean-Paul BARQUON

Rédaction

Jean-Paul BARQUON

Correspondants

Philippe AUROUZE
Jean-Jack CHAFOGRACK
Dominik FRIKART
Michel MAYEUR

Secrétariat administration

Suzie SAUVAGNAT

Nouvelles des Églises adventistes

(BIA) Dammarie-lès-Lys, France
**Dammarie-lès-Lys, France – Inauguration
du studio du Lys**

L'Union des fédérations des activités culturelles et sociales adventistes (UFACSA), association régie par la loi de juillet 1901, a inauguré, le jeudi 24 avril 2008, le studio du Lys placé sous la responsabilité du département des communications de l'UFACSA et de la coordination des radios locales.

Kristina Beauvivre, responsable du studio, a succédé depuis quelques mois à Dany Guenin, qui assurait des enregistrements d'émissions au studio du Salève, en Haute-Savoie. Avec ce nouveau studio implanté dans les locaux des éditions *Vie et Santé* à Dammarie-les-Lys, les enregistrements se poursuivront depuis la région parisienne.

Plus d'une vingtaine de personnes étaient présentes lors de l'inauguration. Elles ont pu visiter le studio et poser des questions aux responsables.

(BIA) Dammarie-lès-Lys, France
**Évry, France - Première rencontre d'expres-
sion tamoule en région parisienne**

Le dernier samedi du mois de mai, le pasteur adventiste retraité Jacky Chevrier a pu réunir un premier groupe d'expression tamoule dans les locaux de l'Église adventiste d'Évry.

Tout le service du culte a été fait en tamoul, selon les critères culturels de ce peuple : cantiques, prières, témoignages, prédication. Une vingtaine de personnes étaient réunies, dont plus des trois quarts n'étaient pas adventistes. Parmi eux, il y avait des catholiques, des évangéliques et des pentecôtistes. Selon le pasteur Chevrier, tous ont été très intéressés par cette initiative.

Cette rencontre s'est faite avec l'aide d'un membre adventiste tamoul de l'Église de Dammarie-lès-Lys. Le pasteur Chevrier avait un traducteur parfaitement trilingue (français, anglais, tamoul), chercheur au CNRS. Il

précise : « *Nous avons envisagé de réunir, dans un futur proche, entre 60 et 80 personnes, ce qui est tout à fait possible dans le contexte actuel* ».

(BIA) Dammarie-lès-Lys, France
**Paris, France – Un nouveau président de
l'UFA, une nouvelle équipe, de nouvelles
résolutions**

L'assemblée générale administrative de l'Union franco-belge des adventistes a eu lieu du 6 au 9 mai au centre du Rocheton, près de Melun (Seine-et-Marne). Le pasteur Claude Baty, président de la Fédération protestante de France, a ouvert la journée du mercredi 7 mai par une réflexion biblique sur l'Évangile de Luc, chapitre 21, en présentant Jésus-Christ comme « *signe d'espérance* », pour reprendre le thème de cette rencontre administrative.

À la place du président sortant, le pasteur Jacques Trujillo, qui a assuré avec succès et compétence un mandat de cinq ans, les délégués de l'assemblée ont nommé le pasteur Jean-Claude Nocandy. Âgé de 38 ans, marié et père de deux enfants, le pasteur Nocandy a exercé son ministère en Normandie (Le Havre et Caen), puis à Paris, dans les 9^e et 13^e arrondissements.

Nommé à la présidence de l'Union pour un mandat de cinq ans, Jean-Claude Nocandy est entouré de deux administrateurs nommés par les délégués : le secrétaire général, Jean-Paul Barquon, et le trésorier, Patrick Lagarde.

Les délégués ont poursuivi leurs travaux en nommant le pasteur Pascal Rodet au pôle jeunesse-éducation et le pasteur Bernard Sauvagnat au pôle évangélisation.

Le nouveau conseil d'administration de l'UFA et de l'UFACSA est composé des personnes suivantes : Jean-Claude Nocandy (président), Jean-Paul Barquon (secrétaire), Patrick Lagarde (trésorier), Pascal Rodet (jeunesse), Bernard Sauvagnat (évangélisation), Sylvain Ballais, Karel Denteneer, Gaston Fernoc, Gilles Georges, Michel Guenin, Jean-Jacques Henriot, Paul Junker, Ngoy Kyala, Maria-Angelica Radrigan, Gilles Raibaut.

Les délégués ont adopté plusieurs résolutions que la nouvelle équipe devra mettre en place

pour ces cinq prochaines années. Ces résolutions concernent la catéchèse, l'implantation d'Églises, la gestion de la diversité ethnique et linguistique des Églises, la gestion de l'évangélisation des autochtones, l'éducation à la santé, etc.

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Silver Spring, Maryland, États-Unis – Implication des femmes dans l'Église adventiste

Les responsables de l'Église adventiste espèrent que la journée du ministère des femmes de cette année motivera les Églises locales à impliquer plus de femmes dans les services d'adoration. Cet événement mettra les femmes à l'honneur le samedi 14 juin. Les Églises adventistes du monde entier pourront, ce jour-là, honorer les réalisations des femmes dans leurs communautés.

« *C'est une opportunité pour les femmes de diriger un service de culte, de montrer leur sens du service et de renseigner la congrégation sur les actions menées par elles dans nos Églises* », a dit Raquel Arrais, adjointe au responsable des ministères des femmes de l'Église adventiste mondiale. Les documents de cette année, adressés aux différentes Églises locales, comprennent un plan type pour un service religieux, un sermon et une présentation PowerPoint sur les femmes responsables d'Églises d'hier et d'aujourd'hui.

Depuis 1990, l'Église adventiste célèbre chaque année ce jour spécial, le deuxième samedi de juin. Le département des ministères des femmes sponsorise également une journée annuelle et internationale de prière au printemps et un samedi du mois d'août pour la prévention contre la violence familiale.

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Silver Spring, Maryland, États-Unis - Le nouveau directeur de l'aumônerie adventiste planifie des formations et des recrutements

L'aumônier Gary Councill est le nouveau directeur du ministère des aumôneries adventistes. Il déclare que les aumôniers donnent de la crédibilité à l'Église en soignant les relations avec les personnes qui n'ont jamais entendu parler des adventistes. En apparence, peu de choses ont changé pour le Colonel Gary Councill depuis qu'il est devenu directeur du ministère des aumôneries

adventistes au mois de mai dernier. Son département donne toujours son aval aux adventistes qui servent comme aumôniers dans les hôpitaux, les campus des universités publiques et dans l'armée. Il travaille aussi pour obtenir des arrangements permettant aux chrétiens adventistes d'obtenir la liberté de culte le samedi.

Avec plus de 30 ans de service, Gary Councill a commencé à travailler pour l'Église adventiste mondiale en 2005, soit le lendemain du jour où il a pris sa retraite de l'armée américaine. À 64 ans, il dit qu'il est devenu aumônier pour apporter aux soldats l'aide que son propre père n'a pas eue quand il a été incorporé lors de la seconde guerre mondiale, deux semaines après sa conversion à l'adventisme. « *À cette époque, il n'y avait pas d'aumônier adventiste pour aider les adventistes qui effectuaient leur service militaire. Mon père a rencontré toutes sortes de problèmes allant de la liberté de culte le samedi au régime alimentaire, en passant par le fait de ne pas vouloir porter les armes. Et il n'a eu personne pour l'aider à défendre ses convictions* ».

Aujourd'hui, Gary Councill dirige un département qui donne ses lettres d'accréditation à 350 aumôniers adventistes aux États-Unis et il entretient des relations avec les départements des aumôneries adventistes de nombreux autres pays afin d'actualiser les accréditations de plus de 300 aumôniers militaires adventistes dans le monde. Ainsi, au lieu de prendre sa retraite, il précise que son amour pour les membres d'Église le conduit chaque jour au bureau. Il est motivé par une vision du but vers lequel il souhaite que le département doit tendre.

Il précise que ses plans incluent le recrutement d'aumôniers pour les prisons, la désignation d'un coordinateur à plein temps pour les campus publics, l'établissement des programmes de formation d'aumôniers de l'Église dans davantage de régions du monde et l'aide apportée à davantage de théologiens diplômés pour réaliser que l'aumônerie « *fait partie du ministère et que les aumôniers sont aussi indispensables que les pasteurs et les évangélistes* ».

Gary Councill est particulièrement passionné par une chose. « *Les théologiens diplômés ne trouvent pas toujours du travail dans notre*

communauté. Ils doivent comprendre que les aumôniers sont appelés au ministère tout comme les pasteurs ».

Avant de travailler pour l'Église mondiale, Gary Councell a travaillé au Pentagone comme directeur de la communication, de la gestion du personnel, de la gestion des installations et de la logistique pour le bureau des aumôniers. Il avait précédemment servi comme aumônier en chef de l'aumônerie militaire de la côte du Pacifique. Il a aussi été le second adventiste à obtenir le grade de colonel, grade que seulement 8 % des aumôniers de l'armée possèdent. Il estime qu'il serait bon que les Églises accordent davantage de respect à l'aumônerie. *« Nous avons tendance à ne regarder qu'au résultat final : le nombre de baptêmes. Mais les aumôniers plantent des graines et Dieu les fait pousser. Nous façonnons la crédibilité de l'Église et nous entrons en contact avec des personnes qui n'ont jamais entendu parler des adventistes ».*

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Bagdad, Irak - Le président irakien confirme les racines chrétiennes du pays

Le 26 avril dernier, le président irakien, Jalal Talabani, a invité l'Église adventiste et d'autres Églises chrétiennes à un dîner officiel dans sa résidence, afin de confirmer le rôle particulier que ces Églises occupent dans l'héritage culturel et historique de l'Irak. Fawzi Benjamin, pasteur de l'Église adventiste de Bagdad, a représenté l'Église à l'occasion de cet événement. Après le dîner, dans un discours devant les responsables des différentes Églises, le président Talabani a reconnu que les chrétiens étaient les pionniers de l'Irak. Il leur a demandé de soutenir le pays et son histoire. Il les a encouragés à ne pas quitter l'Irak, malgré la période difficile que traverse le pays.

Le président a conclu son discours en déclarant : *« L'Irak est un grand jardin et les chrétiens sont ses fleurs. Si nous les perdons, nous perdons leurs magnifiques couleurs et leurs douces senteurs ».* Les responsables chrétiens ont exprimé certains de leurs besoins et ont mis le président face à ses responsabilités à leur égard.

L'Irak compte 171 membres adventistes qui se réunissent dans trois églises locales.

Fédération protestante de France

(BIP/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Paris, France – Déclaration du président de la FPF sur la situation des chrétiens en Algérie

Le pasteur Claude Baty, président de la Fédération protestante de France (FPF), s'insurge contre des propos diffusés par des médias, mettant en avant la responsabilité des évangéliques dans la vague de répression touchant les chrétiens d'Algérie.

Dans un texte intitulé *« Profil bas ou solidarité »* par le service de presse de la FPF, il s'exprime clairement : *« Je vous le dis comme je le pense, je suis choqué par le ton d'un certain nombre de commentaires bien-pensants sur la situation des chrétiens en Algérie. Le ton condescendant utilisé est insupportable, les protestants évangéliques accusés de prosélytisme sont fustigés comme fauteurs de troubles, sous-entendu qu'entre gens bien élevés on s'entendait très bien avant.*

« Cette attitude procède, d'une part, d'une conception du monde largement dépassée, et d'autre part d'une caricature de la réalité. Dans le monde qui est le nôtre aujourd'hui, il faut se souvenir en particulier du rôle joué par la communication ; comment imaginer que les populations qui sont, d'une manière ou d'une autre, dans un réseau mondial puissent se ranger sagement dans des « territoires canoniques » ! Les terres orthodoxes, catholiques, protestantes, musulmanes, etc., n'existent plus. Les chaînes satellitaires, par exemple, mais aussi Internet, sans parler de la circulation des personnes, provoquent inévitablement un bouleversement dans l'agencement du monde ancien. Faut-il interdire l'accès aux moyens de communication et revenir sur la liberté de circulation ? Le monde a changé, au nom de quoi faudrait-il maintenir le concept d'islamité quand celui de catholicité (et de chrétienté depuis longtemps) a dû être abandonné ?

« Accuser, comme c'est sans cesse le cas, les chrétiens qualifiés « d'évangélistes » de provoquer, par leur comportement, des réactions inévitables (sous-entendu méritées), est très grave. Ce genre de raisonnement, qui

insinue qu'il n'y a pas de fumée sans feu, légitime toutes les chasses aux sorcières. Le cas des six hommes jugés à Tiaret est exemplaire. Ils sont présentés comme jeunes, or si le plus jeune a 26 ans, il y a un opticien de 53 ans, un vétérinaire quadragénaire, ce n'est donc pas un groupe de jeunes désœuvrés et sous influence ! Ces hommes étaient réunis chez l'un d'eux pour parler de la foi ! Grave provocation publique ! Inutile d'entrer dans plus de détails pour comprendre que la réalité n'est pas celle de chrétiens manipulés de l'extérieur, exaltés, évangélisant dans les rues, mais celle de citoyens qui partagent leurs convictions. Plusieurs de ces hommes ont effectivement confessé leur foi chrétienne devant le tribunal. Que chez nous, de « sages » chrétiens trouvent cela déplacé est invraisemblable. On célèbre les martyrs d'autrefois, et aujourd'hui on leur conseillerait de se taire ? Le profil bas qui est recommandé par certains ne saurait être une obligation faite à des chrétiens qui prennent consciemment leur responsabilité et les risques qui vont avec.

« Soyons conscients que ces chrétiens sont désignés comme boucs émissaires. Il est tragique que certains de leurs frères chrétiens s'associent à ce mécanisme. Les exemples sont nombreux, dans l'histoire et en plusieurs pays, de bien-pensants qui dénoncent des suspects ; n'allongeons pas la liste. Beaucoup d'Algériens non protestants ne s'y trompent pas et se montrent solidaires de ces Algériens injustement accusés ; eux savent que c'est la liberté de tous qui est menacée. Il y a beaucoup de naïveté chez ceux qui prétendent que l'équilibre du pays est menacé par ces « nouveaux » chrétiens. Certes, il y a un développement important des Églises protestantes mais, d'une part, ces protestants évangéliques sont des Algériens qui aiment leur pays et respectent leurs concitoyens et, d'autre part, ils restent une minorité.

« Pour conclure, un mot sur le prosélytisme. Ce sont toujours les autres qui font du prosélytisme, c'est bien connu. Or, témoigner de sa foi semble constitutif de toute religion, croyance, conviction ; et pour les chrétiens, il n'y a pas de doute, l'Évangile est une Bonne Nouvelle... à partager. Ce qui est haïssable, c'est l'usage de la force, les pressions, d'où qu'elles viennent, la manipulation, la propagande, la désinformation ! C'est cela qu'il faut dénoncer et à quoi il ne faut pas participer ! »

Conférence des Églises européennes

(KEK/BIP/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Bruxelles, Belgique – Appel à la prière et à l'action pour la paix et la réconciliation au Liban

Le Présidium de la Conférence des Églises européennes (KEK), réuni à Bruxelles du 13 au 16 mai 2008, a médité avec une profonde préoccupation sur les événements tragiques qui ont eu lieu récemment à Beyrouth et dans d'autres villes du Liban. Les membres du Présidium ont été attristés par ce qui s'est révélé être les pires troubles internes qu'ait connus le Liban depuis les événements qui ont eu lieu entre 1975 et 1990.

Une délégation de la KEK s'était rendue à Beyrouth début 2007 et avait alors été impressionnée par la volonté affichée par tous les responsables politiques, y compris les leaders des Églises qu'elle a rencontrés, de prendre de nouvelles mesures pour promouvoir la paix et la réconciliation à travers tout le Liban. Voici sa déclaration :

« Nous condamnons donc fermement, tout comme notre organisation sœur, le Conseil des Églises du Moyen-Orient (CEMO), la récente recrudescence des combats et les pertes humaines qui en ont découlé, ainsi que l'impact inévitable global sur les vies humaines. Par ailleurs, nous soutenons vivement les appels à la paix et à la réconciliation qui ont été lancés par le Conseil des Églises du Moyen-Orient. Avec lui, nous accueillons la médiation actuelle entreprise par la Ligue arabe dans ce contexte comme une étape positive pour tenter de trouver une issue à la situation. Nous encourageons la Ligue arabe à poursuivre ses efforts de médiation. Nous nous joignons également au CEMO pour exhorter toutes les parties impliquées dans la vie politique libanaise, ainsi que toutes les personnes jouissant d'une influence dans la vie publique du pays, à n'épargner aucun effort en ce moment difficile pour œuvrer contre la violence endémique et promouvoir la paix et la réconciliation. Nous invitons nos Églises membres non seulement à prier pour la situation au Liban en général, mais aussi à appeler à prier pour les Églises du Liban (pour lesquelles la violence actuelle est une cause

supplémentaire d'incertitude), pour leurs dirigeants, pour toutes les personnes de bonne volonté de toutes religions et pour toutes les victimes innocentes de la violence, en particulier les enfants. Nous encourageons toutes les Églises membres de la KEK qui sont déjà en contact avec les Églises du Liban à utiliser ces contacts dans les jours qui viennent pour envoyer des messages de soutien et l'assurance de nos prières ».

La Conférence des Églises européennes est une communauté de 120 Églises de traditions orthodoxe, protestante, anglicane et vieille-catholique de tous les pays d'Europe, et de 40 organisations associées. La KEK a été fondée en 1959 et a des bureaux à Genève, Bruxelles et Strasbourg. (Luca Negro, secrétaire des communications de la KEK). Site web : www.cec-kek.org.

Liberté religieuse

(La nouvelleliste.ch/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Lausanne, Suisse - Le Tribunal fédéral veut faire respecter la pratique culturelle du sabbat par les autorités scolaires

Le Conseil d'État tessinois a violé la liberté de croyance et de conscience d'un jeune membre de l'Église adventiste. Par respect pour le culte du septième jour, le sabbat, il aurait dû le dispenser de se rendre à son examen de maturité (baccalauréat), un samedi. Selon les juges du Tribunal fédéral, le refus du gouvernement était «disproportionné». Les autorités scolaires auraient dû faire preuve de davantage de souplesse et prévoir un jour d'examen qui ne heurte pas les convictions des élèves de confession hébraïque ou adventiste. Pour le Tribunal fédéral, l'intérêt du jeune homme à pouvoir observer le sabbat et les préceptes de sa religion l'emporte sur l'intérêt public des autorités scolaires à organiser un examen de maturité le samedi pour tous les candidats. Une directive du secrétariat de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique va dans le même sens, relève le Tribunal. Elle prévoit que la tenue d'examens le samedi doit rester une exception (arrêt 2D_45/2007 du 29 avril 2008).

(La Halde/AIDLR-France/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Paris, France - L'obligation d'assiduité des élèves fait obstacle à une absence systématique le samedi fondée sur des motifs religieux

La problématique juridique n'est pas nouvelle. Toutefois, c'est la première fois que la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) était invitée à se prononcer sur la question. Un étudiant de confession juive s'est vu opposer, par les responsables de la scolarité de son établissement d'enseignement supérieur privé, une fin de non recevoir à ses demandes répétées d'autorisations d'absences pour le samedi, jour de shabbat.

Par une délibération du 18 février 2008, la HALDE retient que les contraintes inhérentes au travail des élèves font obstacle à ce qu'une scolarité normale s'accompagne d'une dérogation systématique à l'obligation de présence le samedi, dès lors que l'emploi du temps comporte un nombre important de cours et de contrôles de connaissances organisés le samedi matin. Le motif tiré de ce qu'un élève ne pourrait bénéficier d'une telle dérogation systématique peut légalement justifier un refus d'inscription.

Elle en conclut qu'il appartient au chef d'établissement, sous le contrôle du juge, d'apprécier dans chaque cas si ces conditions sont réunies et de prendre ainsi des décisions individuelles conciliant, dans toute la mesure du possible, la liberté religieuse et les obligations inhérentes à la vie scolaire. Les éléments du dossier montrent que l'établissement n'a pas refusé à l'intéressé le bénéfice d'autorisations d'absences nécessaires à l'exercice de son culte mais qu'il s'est opposé au caractère répétitif de ces absences, inconciliable avec l'enseignement assuré.

La HALDE clôt ainsi le dossier en considérant qu'en refusant au réclamant le bénéfice d'autorisations d'absences systématiques le samedi et les jours de fêtes religieuses, l'école n'a pas pris de mesure discriminatoire à son encontre. Rappelons qu'en la matière, le principe de la liberté religieuse est affirmé solennellement par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, à laquelle s'est référé le préambule de la Constitution de 1958 :

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». Il est encore garanti par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950, en son article 9, que « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites ».

Ce principe est enfin inscrit à l'article 1^{er} de la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État dans la mesure où « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public ». S'agissant des limites posées à ce principe, on retiendra la neutralité des services publics, en particulier du service de l'enseignement. Aux termes de l'article 10 de la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, « les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements ».

Le décret n° 91-173 du 18 février 1991 relatif aux droits et obligations des élèves dans les établissements publics locaux d'enseignement du second degré précise, quant à lui, le contenu de cette obligation d'assiduité qui consiste, pour les élèves, « à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement ». Pour le juge administratif, l'obligation d'assiduité n'a pas pour effet d'interdire « aux élèves qui en font la demande de bénéficier individuellement des autorisations d'absences nécessaires à l'exercice d'un culte ou à la célébration d'une fête religieuse, dans le cas où ces absences sont compatibles avec l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études et avec le respect de l'ordre public dans l'établissement ». Le Conseil d'État, puis la HALDE, ont ainsi pris soin de concilier liberté religieuse et obligation d'assiduité scolaire, tenant pour inacceptables les interdictions générales et absolues en matière de libertés publiques en général, et de liberté religieuse en particulier. Il appartient donc aux chefs d'établissements, en application

de leurs règlements intérieurs, de déterminer dans des cas concrets les limites à ne pas dépasser en matière d'absences pour motif religieux. (S. Lherbier Lévy)

(Ligue Pro-Europa/Le courrier des Balkans/BIA)
Dammarie-lès-Lys, France

Roumanie - Des manuels d'éducation religieuse orthodoxe à faire peur

Utilisés par une grande majorité des enfants roumains depuis le primaire jusqu'à l'âge de 16 ans au moins, les livres d'enseignement religieux orthodoxe, quasi-obligatoires dans toutes les écoles, cherchent avant tout à inspirer la crainte et dénigrent chacune des 14 autres religions reconnues par l'État. Enquête sur ces étonnants manuels d'éducation religieuse, pourtant agréés par le ministère de l'Éducation nationale de Roumanie :

« Si tu n'es pas sage, que tu ne suis pas la volonté de Dieu, que tu n'écoutes pas tes parents, tu seras puni ». Voilà la tonalité générale des livres d'éducation religieuse que l'Église orthodoxe, par ses pressions, a rendus quasi-obligatoires. Ces manuels sont utilisés non seulement dans le primaire et au début du secondaire mais aussi au lycée, « au moins jusqu'à l'âge de seize ans, où les enfants peuvent décider par eux-mêmes », ainsi que le relève une étude de la ligue Pro-Europa, association de la société civile qui s'indigne d'autant plus que ces ouvrages, destinés à l'enseignement public, ont été estampillés par le ministère de l'Éducation nationale de Roumanie. Ces livres énumèrent toutes les menaces qui pèsent sur les « mauvais sujets » qui ne se plieraient pas à la volonté divine : « Tu tomberas dans l'escalier, on t'amènera à l'hôpital avec une fièvre de cheval, tu passeras tes vacances au lit ». Ou bien : « Tu seras projeté dans les plus profondes ténèbres où tu entendras les gémissements et les grincements de dents des damnés ». Ou encore : « Tu seras écrasé par une voiture » ... Mais Dieu est miséricordieux : « Si tu pries avant un examen, tu réussiras, sinon tu le rateras ».

Le Manuel de religion pour la classe 3 (9 ans) présente Dieu comme un héros de film d'horreur. Dieu marcherait main dans la main avec les parents, qui pourraient en faire autant pour punir les enfants désobéissants : « Dieu a transformé en sang les eaux du Nil, a recouvert de crapauds et de moustiques la terre d'Égypte, rempli les maisons de taons, fait mourir de faim

le bétail, a couvert les habitants de plaies et pustules, a provoqué des orages de grêle, envoyé des sauterelles qui ont dévoré les récoltes, fait régner les ténèbres sur la terre et a tué les premiers-nés mâles ». Les manuels ne se contentent pas d'inspirer la crainte, certains dénigrent aussi les autres religions, même celles reconnues par l'État roumain (catholique, gréco-catholique, musulmane, juive, protestante, luthérienne, baptiste, Témoins de Jéhovah, pentecôtiste, adventiste... (14 au total), plusieurs étant qualifiées de sectes. Seule l'Église orthodoxe, qui verrait dans ses rivales « *la main du Diable* », est « *dans le droit chemin* ». Les catholiques sont associés à l'image de la nuit de la Saint-Barthélemy, et les protestants à la conversion de fidèles d'autres religions.

De plus, l'association *Médecins sans frontières Suisse* (MSF-CH) et *l'Agence adventiste d'aide et de développement* (ADRA), deux partenaires de longue date de la DDC au Myanmar, ont reçu chacune un soutien à hauteur de 100 000 francs suisses pour leurs efforts d'assistance. Une aide en personnel est également prévue pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (UNHCR). L'ONU a libéré vingt millions de francs du Central Emergency Respond Fund (CERF) pour le Myanmar. La Suisse participe chaque année au CERF à concurrence de 7,5 millions de francs. Deux représentants de la DDC contribuent à la mise en œuvre des mesures d'aide au Myanmar et coordonnent les actions en cours avec les organisations partenaires sur place. Une autre équipe d'experts se trouve en Thaïlande dans l'attente de pouvoir se rendre au Myanmar.

Secours humanitaire

(Confédération suisse/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Berne, Suisse - Aide aux victimes du cyclone Nargis au Myanmar.

Le 2 mai 2008, le cyclone Nargis a gravement dévasté les régions côtières du Myanmar. Les organisations humanitaires sur place craignent que le cyclone ait provoqué au moins 134 000 morts. En outre, selon les estimations des Nations Unies, un million et demi de personnes ont aujourd'hui besoin d'une aide internationale urgente. Des besoins se font sentir en eau potable, nourriture, médicaments et matériel destiné à l'hébergement. Le mercredi 14 mai, la DDC a envoyé des matelas, des couvertures de laine, du matériel de cuisine et des conteneurs d'eau par fret aérien à Yangon (Myanmar), en collaboration avec la Croix-Rouge suisse (CRS). D'autres livraisons de matériel sont à l'étude. Le *Programme alimentaire mondial* (PAM) a reçu 500 000 francs suisses pour le Myanmar.

Religion

(Le Monde/AFP/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Paris, France – La ministre de l'Intérieur souhaite intégrer la foi dans les débats éthiques

Recevant, le mardi 13 mai, les membres de la Conférence des rabbins européens, la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, a estimé que « *face aux grands débats éthiques de notre société, dans l'Europe de demain, la foi est une dimension qui devra être intégrée si nous voulons dépasser le simple matérialisme qui est peut-être la grande menace* » de nos sociétés. Elle s'est félicité de ce que « *le modèle français de laïcité* », qui promeut une « *laïcité ouverte et tolérante, synonyme de liberté* », inspire le traité de Lisbonne. Ce texte stipule que l'Union « *maintient avec les Églises un dialogue ouvert, transparent et régulier* ».

Commission paritaire
Dépôt légal

1111 G 88583
N° 79 – CAB – 019
Préfecture de Seine-et-Marne

Abonnement
d'un an

France 12 €
Dom 13 €
Tom 15 €
CEE et Suisse 18 €

Autres pays et abonnement en cours d'année : nous consulter.

Règlement

Au nom du « BIA »
CCP – La Source 46 727 83 C